



Février 2012

Boycott de SALSA

L'administration n'ouvre pas d'espace de discussions elle ne répond ni aux questions posées ni aux revendications exprimées

Extrait de l'intervention CFDT au dernier Comité technique Ministériel (CTM)

Des initiatives et des mobilisations sont conduites dans les services par les équipes syndicales locales de la CFDT avec d'autres et les personnels pour dénoncer les politiques en terme d'emplois et de missions. Je veux parler du boycott de Salsa. Un dossier emblématique qui démontre là encore l'incapacité dans laquelle vous êtes, d'ouvrir des espaces de discussions, de négociations et de répondre à nos interrogations.

Les restructurations de services, leurs évolutions exigent de produire des bilans contradictoires et de conduire de réelles évaluations. L'application SALSA ne prend pas en compte tous les temps, elle est donc entaché d'erreurs, elle est déformée ici ou là au rythme des correcteurs ou contrôleurs, les comptes rendus de son utilisation, de ses conséquences sont inexistantes en dehors des suppressions d'emplois. Comment les personnels pourraient ils y voir autre chose ? Pour toutes ces raisons, nous vous alertons pour les dénoncer et confirmons notre refus de tolérer les pressions exercées sur les agents et notre engagement à soutenir les personnels en action et à combattre toutes sanctions proposées à leur encontre.

En réponse le secrétaire général du ministère nous indique que les personnels sont dans l'illégalité et que le moyen retenu pour manifester leur ras le bol, leur mécontentement n'est pas le bon. D'après le secrétaire général le bon moyen serait notamment d'utiliser les représentants des personnels au sein des comités techniques, des instances de concertation.

C'est à l'initiative des représentants des personnels que ces actions sont conduites pour combattre les décisions injustes prises en matière d'emplois, de répartition des moyens, de conditions de travail et de son organisation au sein des services.

C'est bien à l'administration, responsable notamment du dialogue social et de son organisation, d'y répondre par l'ouverture de discussions et des réponses à nos questions plutôt que de laisser pourrir les situations.

Après la signature des accords de Bercy, sur lesquels la CFDT avec d'autres s'est engagée, les volontés affichées, de part et d'autre à cette occasion, de renforcer le dialogue social, de développer et promouvoir la culture de négociation nous ne pouvons que déplorer l'absence manifeste de volonté d'engager des négociations.

Sur l'application SALSA elle même des questions sont posées :

Quels ont été les débats conduits en CTM et dans les différents CT sur cette application ?
Quels compte rendus de ses résultats, de leur exploitation, de leurs conséquences ?
Quels correctifs possibles pour améliorer les saisies, qualité et véracité, tant en terme de missions, de tâches que de temps passé (suppression des écrêtements) ?

Sur PRH 2013 ou sur le schéma d'emplois et de recrutements ministériels, voire plus largement sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, nos demandes d'informations demeurent sans réel écho. Pourtant, au bout de l'application du modèle c'est moins 699 personnels sur les missions ADS, c'est pas plus de 7% de fonctions supports. Comment ? Pourquoi ? Quelles perspectives pour les personnels ? Quelles garanties collectives et individuelles quant à leur avenir professionnel ?

Comment promouvoir, mettre en œuvre et suivre des politiques publiques sans secrétariat, sans logistique, en clair sans fonctions supports ?

SALSA constitue un outil de contrôle et de mesures des temps passés sur les activités bien imparfait. Tout n'y est pas pris en compte. Il convient de rester dans les horaires, pas d'heures supplémentaires, juste de l'écrêtement. Les données saisies ne sont pas fiables, elles sont adaptées, modifiées parfois, voire souvent, sans contrôle de l'agent. Les consignes sont fluctuantes afin de coller à une réalité virtuelle (cf. les 7% d'actions supports afin de ne pas se faire écrêter plus les ETP).

L'obligation de rendre des comptes aux parlementaires est légitime tant sur les moyens mis à disposition des services que sur leur utilisation.

Les actions collectives menées au sein des services le sont pour obtenir des réponses et les camarades engagés dans ces actions seront soutenus par la CFDT. C'est bien le sens de notre intervention au dernier CTM. Répondre aux questions des représentants des personnels, identifier les conflits et engager des négociations pour les résoudre sont bien de la responsabilité de nos interlocuteurs.